



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un du mois de juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : M. Gérard ROUBIO (procuration à Claude OSMONT), Mme Monique GRESSIER (procuration à Jennifer POIX)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2021, qui est adopté à la majorité

TARIFS REGIE DE TRANSPORT :

Une délibération est prise concernant les tarifs de la régie de transport pour la piscine pour l'année scolaire 2021-2022. Les tarifs restent identiques à l'année précédente : 850 € dans le périmètre de l'agglomération et 1 300 € hors agglomération.

Vote : 14 pour, 1 abstention

TARIFICATION SOCIALE CANTINE :

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que l'Etat a instauré une aide financière afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis et donner à chacun les moyens de la réussite pour les communes rurales avec une tarification sociale de la restauration scolaire.

Depuis janvier 2021 l'aide est passée à 3€ par repas facturé aux familles à un prix maximal de 1€ et est versée à deux conditions :

- une tarification sociale des cantines comportant au moins 3 tranches
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la tarification suivante est proposée aux familles :

Tranche quotient familial	Tarif du repas
De 0€ à 500 €	1 €
De 501 € à 1 200 €	3.95 €
+ de 1200 €	4.05 €

Une convention triennale est à conclure avec l'ASP qui représente le Ministère des solidarités et de la santé et donc l'Etat.

Vote : à l'unanimité

SUBVENTION PARTICIPATIONS TAP :

Comme l'an passé, les associations participant au Temps d'Accueil Périscolaire recevront une subvention de 300 euros par trimestre et par activité.

Vote : à l'unanimité.

SERVITUDE DE STATIONNEMENT :

Suite à la demande du nouveau propriétaire, la servitude existante sur le passage accédant à son habitation sera modifiée dans ce sens, autorisation de garer son camping-car et son véhicule devant son habitation.

Vote : à l'unanimité.

DECLASSEMENT ESPACE VERT (devant la gendarmerie) :

Suite à la demande d'un particulier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain du domaine public, il est envisagé de procéder au déclassement par la commune d'une parcelle d'espace vert sise devant la gendarmerie d'environ 300 m².

Vote : à l'unanimité.

Le prix de vente est fixé par le Conseil Municipal au prix moyen des ventes sur la commune soit 70 € le m².

Vote : à l'unanimité.

VIREMENTS DE CREDITS :

Une décision modificative doit permettre d'abonder le compte 739211 de 4 200 €

Vote : à l'unanimité.

SUBVENTION ALARIC CYCLOS CLUB :

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € afin de participer à un achat de maillots.

Vote : à l'unanimité.

CARCASSONNE AGGLO :

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil Communautaire du 18 septembre 2020, Carcassonne Agglo a validé la mise en place d'une Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Afin d'y participer, un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour représenter la commune ainsi qu'un membre suppléant.

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Alain POUMES, délégué titulaire et Monsieur Claude OSMONT, délégué suppléant pour représenter la commune de Capendu à cette commission.

Vote : à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT EFFECTIFS :

Le contrat PEC d'une animatrice périscolaire se terminant le 31 août 2021, il convient d'en demander le renouvellement auprès de Pôle Emploi.

Un nouveau contrat « PEC JEUNE », va être sollicité auprès de la MLOA.

Vote : à l'unanimité.

PHOTOCOPIEURS :

Le contrat des photocopieurs se terminant en septembre, il convient de procéder au renouvellement des matériels.

Vote : à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 00

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO